

Auditeurs et Conseils Associés

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée au capital de 640 000€
31 rue Henri Rochefort - 75017 Paris
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Groupe Open

Société Anonyme au capital de 1 428 406,30 €
N° Siren : 348 975 087
Siège social : 24 à 32 rue Jacques Ibert – 92300 Levallois Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2019
19^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs afin de réduire le capital d'un montant maximal de 222 222 €, par voie d'achat par la société, en vue de leur annulation, d'un nombre maximum de 1 333 333 actions.

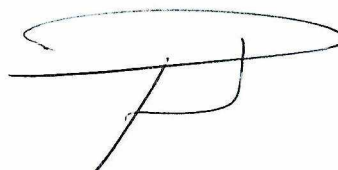
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 222 222 euros.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2019



Auditeurs & Conseils Associés
Aca Nexia
représenté par
Sandrine Gimat



ERNST & YOUNG et Autres
représenté par
Jean-Christophe Pernet